



Début d'impossibilité de payer

Par **Katekennedy**, le **21/03/2019** à **18:09**

Bonjour l'histoire semblait simple mais se complique. Je suis travailleur indépendant j'étais en EIRL jusqu'en décembre 2018 et maintenant revenu auto-entrepreneur je suis mandataire dans l'immobilier depuis 7 ans. En juillet j'ai fait une dépression et mon activité s'est arrêtée. En février 2019 j'ai déposé un dossier de surendettement et hier la banque de France m'annonce qu'elle ne peut pas me prendre sauf si je me radie ce que je ne souhaite pas faire puisque j'ai repris mon activité mon moral est revenu au beau fixe j'ai des ventes en cours qui tomberont en juin mais en attendant je n'ai pas de revenu j'ai fait une demande à la CAF j'attends leur retour pour du RSA et prime d'activité. Bref impossible pour moi de régler ce que les organismes me demandent. Que dois-je faire négocier un échelonnement ou bien rien et attendre que les 2 ans passent et que mes dettes s'effacent? Un grand merci pour votre retour. Cordialement

Par **youris**, le **21/03/2019** à **18:15**

bonjour,

Les dettes professionnelles, c'est-à-dire les dettes ayant un rapport direct ou indirect avec l'activité économique exercée, sont exclues de la procédure de surendettement.

salutations